

Compte rendu de la CFVU du 30 novembre 2021

Rédigé par les élu·es PULS

28 votant·es (procurations y compris). La séance débute à 9h30.

L'ordre du jour :

- I- Informations de la Présidente et des Vice-Présidents**
- II- Adoption du procès-verbal de la CFVU du 12 octobre 2021**
- III- Adoption du procès-verbal de la CFVU du 16 novembre 2021**
- IV- Présentation formation tout au long de la vie et formation continue (FCPS)**
- V- Parcoursup : capacités d'accueil des parcours L1**
- VI- Portail Trouver mon master : capacités d'accueil et attendus des parcours M1**
- VII- Projet d'arrêté de campagne de candidatures et d'inscription et modalités de recrutement**
- VIII- FSDIE (Aides sociales, Aides à projets)**
- IX- Questions diverses**

I- Information de la présidente et des vice-présidents

La présidente, C. Neau-Leduc, annonce que Paris 1 a remporté le PIA4 (18.4 millions d'euros)
Infos : <https://www.panthéonsorbonne.fr/actualite/paris-1-pantheon-sorbonne-premiere-universite-shs-laureate-pia-4>

II- Adoption du procès-verbal de la CFVU du 12 octobre 2021

RAS - Vote : unanimité

III- Adoption du procès-verbal de la CFVU du 16 novembre 2021

Vote reporté à la prochaine CFVU du 11 janvier 2022.

IV- Présentation formation tout au long de la vie et formation continue (FCPS)

Le directeur de la FCPS (Formation continue Panthéon Sorbonne), Benoît Berthoud, rappelle que la FCPS appuie « la formation tout au long de la vie ». A la demande des VPCFVU et d'élu·es de la CFVU, il est invité pour faire un point sur les missions de son service. La terminologie qui a tendance à s'imposer est « la formation tout au long de la vie » (inscrite dans le code de l'éducation), qui inclut l'apprentissage, la formation professionnelle financée par les entreprises (*executive education*), la VAE (validation des acquis de l'expérience) et la reprise d'étude par le retour en formation initiale (avec notamment le DAEU, qui donne une seconde

chance aux non bacheliers, un diplôme difficile à faible taux de réussite). Il s'agit d'organiser le continuum entre ces différentes missions.

Aujourd'hui 50% des universités sont des centres de formation et d'apprentis (CFA) c'est-à-dire qu'elles gèrent elles-mêmes leurs contrats d'apprentissage. Mais P1 passe par des CFA externes (Formasup, etc.), qui prélèvent des frais de gestion sur ces contrats. Une réflexion va s'imposer tôt ou tard à P1 sur le maintien de ce système. L'apprentissage est un service que nous rendons à nos étudiants. Nous avons des contacts avec les entreprises mais ils ne bénéficient pas nécessairement à la communauté.

Dans le cadre des activités de formation continue, nous devons disposer d'une certification qualité : 32 items sur lesquels nous sommes évalués (orienter, accueillir, accompagner et pas former au développement personnel, par exemple). C'est un chantier très ambitieux.

Le financement de la formation professionnelle est assuré par plusieurs sources : les impôts qui proviennent des entreprises gérés par l'instance France Compétences (créée suite à la loi de 2018) qui centralise l'ensemble des impôts collectés par l'URSSAF auprès des entreprises et redistribue entre les différentes formations d'apprentis ; la contribution des entreprises au titre de leur obligation de formation (1% de la masse salariale) ; Pôle Emploi et l'APEC.

A P1 nous avons un système de tarification des formations qui semble caduque. Toutes les formations votées en CFVU reposent sur un binôme « individu-entreprise » : un tarif pour les individus qui financent eux-mêmes leur formation et un autre tarif lorsque c'est l'entreprise qui prend en charge la formation. Depuis la loi de 2018, chaque salarié dispose d'un compte personnel de formation, qui remplace l'ancien congé individuel de formation. Cette somme d'argent est à disposition de chaque individu pour se former (pour les agents de la fonction publique, voir la plateforme compte personnel de formation) : on peut disposer de cette somme « librement » en fonction d'un projet de formation. Ce droit est transférable d'une entreprise à une autre. Il faudrait repenser le modèle de tarification et par exemple, appliquer le tarif le plus bas possible aux jeunes diplômés qui ont un CPF (compte personnel de formation) faible ou nul. Il faudrait une politique d'exonération pour que le reste à charge du stagiaire soit minimisé. Cette réflexion est à mener avec le service social.

Le VP CFVU (J. Glachant) rappelle qu'il y a une mission sociale de la FCPS. Sur la politique d'exonération : on a beaucoup de discrimination, il faut donc mieux codifier et cela est en train de changer.

Une élue PULS remercie le directeur de la FCPS pour cette présentation. Elle souligne que cette mission très importante de P1 devrait être encore davantage valorisée, notamment pour sa dimension sociale et d'accompagnement. Comment est calculé ce CPF ? Comment le coût de la formation est-il calculé ? Sachant que les individus sont invités à faire valoir eux-mêmes leur droit à la formation, comment faire pour proposer des formations et accompagner les personnes qui ont des droits et les inciter à s'en servir ?

Le directeur de la FCPS indique que le CPF est ouvert lors du 1^{er} emploi (ouvert à 500 euros et plafonné à 5000 euros). Il est abondé automatiquement de 500 euros chaque année pour les emplois les plus qualifiés. Pour les non diplômés ou en arrêt de travail : 900 euros par an (plafonné à 8000 euros). Il a été monétisé pour laisser le choix d'avoir des formations courtes ou longues, en France ou à l'étranger, etc. Il est entièrement conçu pour être abondé par d'autres sources : les employeurs peuvent se connecter sur la plateforme et y verser de l'argent. Pour déclencher le CPF, il y a un conseil en évolution professionnelle mais cela reste très embryonnaire. Il faut être accompagné dans le déclenchement de ces droits : c'est ce qu'a montré la crise des gilets jaunes, qui a mis en évidence une crise de l'accompagnement tout au long de la vie (il ne suffit pas de traverser la rue pour trouver un emploi...). C'est une

compétence de la Région et de Pôle emploi, qui ne sont pas encore très efficaces. L'Université doit-elle se saisir de l'accompagnement ?

Une élue Réinventons P1 rappelle qu'il y a un vrai problème de visibilité sur Amétys de nos diplômes ouverts à la formation continue. Il y a un catalogue des formations ouverts à la formation continue mais sur le site de l'université, ce n'est pas très lisible : la recherche par mot-clé ne fonctionne pas.

Le VP chargé des ressources propres (Pierre Médan) indique que l'équipe présidentielle et le directeur de la FCPS sont dans une phase de réflexion pour d'une part améliorer la stratégie de la FCPS dans tous les domaines et d'autre part bien réfléchir sur le positionnement de la FCPS, avec deux objectifs : renforcer les ressources propres de l'Université et répondre à la mission 1^{ère} qu'est la formation tout au long de la vie. C'est essentiel par rapport au positionnement d'une institution publique, à des tarifs raisonnables par rapport aux institutions privées qui effectuent cette mission parfois à des tarifs exorbitants. Il faut avancer sur le sujet avec le concours des directions des composantes qui seront conviées prochainement à une réunion de travail. Une nouvelle gouvernance de la FCPS va être proposée, qui associera toutes les composantes et les statuts seront révisés (jusqu'à présent, au sein de la FCPS, un représentant par famille disciplinaire était présent). Le cadre va être élargi à toutes les composantes.

Le VPCFVU rappelle également que cette réflexion concerne la CFVU (avec la déclinaison de l'enveloppe des compétences dans le cadre de la nouvelle habilitation à venir). Il faudra associer des blocs de compétences à nos formations. L'objectif est d'augmenter le rôle de l'université dans cette formation tout au long de la vie.

Un élu UNSA rappelle qu'une contribution est reversée aux UFR (3% du chiffre d'affaires réalisé). Il s'agit d'un mécanisme de redistribution incitatif.

Les mécanismes de redistribution sont les suivants : pour chaque contrat d'apprentissage, 20% vont à l'Université, 15% pour le financement de la FCPS, 50% pour les vacataires et enseignants, 3% aux composantes.

Pierre Médan indique que ce dernier taux est faible et peut-être à réfléchir. Il souligne toutefois qu'il s'agit de 3% du chiffre d'affaires brut, qui viennent s'ajouter au montant versé aux composantes pour la rémunération des collègues et vacataires. Le fond de roulement de l'université est de 700 000 à 800 000 euros. Il doit financer des campagnes d'emploi et une politique RH plus ambitieuse, ce qui justifie un prélèvement important sur les recettes de l'apprentissage.

Une élue Réinventons P1 indique que dans ces conditions, il faut d'emblée une marge de 40% sur le fonctionnement de l'apprentissage.

Le VPCFVU répond qu'il ne s'agit pas d'une marge mais d'une façon de comptabiliser les coûts. Il faut comprendre la logique budgétaire. Pour la prochaine campagne d'habilitation, il nous sera demandé de calculer le coût des formations. On peut appréhender cela de manière technocratique ou en faire un outil de réflexion.

Une élue PULS demande comment les collègues sont rémunérés, ce à quoi il lui est répondu qu'il s'agit d'heures complémentaires. Elle s'interroge par ailleurs sur la façon d'assurer cette mission très importante alors que nous manquons déjà cruellement de moyens pour assurer nos missions de formation initiale. Certaines formations professionnelles pourraient très bien fonctionner en apprentissage mais cela demande des moyens humains dont elles ne disposent pas.

Le VP chargé des ressources indique que les responsables de diplômes connaissent bien le marché du travail et qu'il n'y a pas que des titulaires qui enseignent en formation continue. On

peut développer l'apprentissage en faisant appel aux bonnes volontés qui ont encore la possibilité d'y enseigner. Un responsable de projet en formation continue peut construire un diplôme avec des vacataires (des professionnels extérieurs). Les centres de formation continue des autres universités pratiquent cette méthode. Un projet n'est pas forcément porté qu'avec des titulaires.

V- **Parcoursup : capacités d'accueil des parcours L1**

Le VPCFVU indique qu'il faut maintenant préparer la prochaine rentrée (les 3 points suivants de l'ordre du jour). Comme chaque année, il faut faire remonter les capacités d'accueil en L1 à la fois pour les formations sélectives et non sélectives. Cela passe par un vote de la CFVU et du CA.

Il va nous falloir également alimenter le portail Trouver mon Master (TMM) qui donne des informations sur les formations de M1. Toutes les formations de M1 sont concernées. Précédemment, le portail TMM servait de centre de saisine pour les étudiants qui n'avaient pas obtenu de formation en août. Ce qui est nouveau cette année : le portail va être complété par une plateforme en cours de mise en place. Cette plateforme sera alimentée en janvier / février et ouvrira au public le 1^{er} mars. Aujourd'hui il s'agit de voter sur les capacités d'accueil (qui vont être renseignées sur la plateforme mais avec des adaptations possibles) et la définition des attendus (demandés aux composantes) ce qui sera utile aux étudiants pour renseigner leur dossier sur la plateforme et aux commissions pour classer ou non ces dossiers. Un dernier élément doit être examiné : l'arrêté sur les modalités et le calendrier des candidatures.

Le VPCFVU remercie les composantes qui ont fait un gros travail cette année afin de fournir les attendus. Il remercie également la DEVE pour tout le travail de gestion. Les attendus ont été mis à disposition des élu·es tardivement.

Toutes les capacités d'accueil sont maintenues excepté en L1 Philosophie (demande de baisse de 280 à 200 étudiants) et la L1 droit italien / droit allemand (de moitié). Concernant la L1 arts à distance (EAS) le CNED se retire de la gestion (puis L2 et L3 les deux années suivantes). La L1 va donc être ouverte en gestion directe par P1 ce qui représente un investissement important. La présidence a dégagé des postes d'appui administratif et pédagogique (Biatss et enseignants pour assurer la formation).

Le VP étudiant CFVU (Esteban Bougeard) remercie la DEVE et rappelle que P1 est à la fois une université d'excellence et de masse qui souhaite donner à l'ensemble des étudiants les meilleures études possibles. Pourquoi l'UFR10 (Philo) souhaite cette baisse ?

Une élue PULS répond que cette demande n'a pas été votée par le conseil de gestion de l'UFR de gaieté de cœur. On constate, entre 2010 et 2020, que le nombre d'inscrits a considérablement augmenté, de 845 inscrits en 2010 à 1304 aujourd'hui, sans aucune augmentation correspondante de personnels titulaires. La conséquence directe de ce décalage est que le taux de personnels titulaires qui enseignent en L tourne autour de 10%. Par ailleurs, on constate que le taux de réussite en L est faible.

Le VPCFVU indique un taux de réussite de 35%. Il rappelle que le taux de réussite des L1 est en général autour des 70%, excepté pour l'histoire (36%) et la philosophie (35%).

L'élue PULS indique que le taux est masqué car le calcul est fait avec les doubles licences. Il est donc beaucoup plus bas pour les L1 (environ 20%). Le taux de réussite est alarmant et l'UFR10 souhaite alerter la présidence. Le but n'est pas de baisser les effectifs mais d'envoyer un message d'alerte à la présidence : il n'y a pas assez de titulaires.

Un élu Poing Levé soutient ce qui vient d'être dit sur le manque de moyens en philosophie et demande si c'est également en raison du manque de moyens que les L1 droit français-anglais, français-allemand, français-italien voient leur capacité d'accueil baisser de 50%. De manière générale, le nombre d'étudiants augmente (20 000 par an au niveau national) mais P1, avec le prestige et les moyens dont elle dispose, n'offre aucune place supplémentaire en 2022. Université de masse oui mais pour combien de temps ? Il rappelle que l'ensemble des parcours de L sont sélectifs car il y a beaucoup plus de demandeurs que de places attribuées. Il est donc faux de dire que certains parcours ne sont pas sélectifs.

Le VPCFVU répond que les filières de droit prévoient des enseignements très spécifiques avec un niveau de langues élevé. Il n'y a pas assez de candidatures et les capacités n'étaient historiquement pas atteintes. Il s'agit simplement d'un réajustement par rapport à la réalité des candidatures.

La directrice de la DEVE (Laure Christophe) indique que les capacités d'accueil qui ont été votées l'année passée pour les doubles-licences droit franco-étranger étaient globales et incluaient les effectifs des universités partenaires. Le directeur de l'EDS avait souhaité présenter l'ensemble des effectifs pour ces doubles licences y compris ceux des universités partenaires, ce qui ne se faisait pas avant. Cette année, nous sommes revenus à des capacités d'accueil concernant uniquement P1. Le chiffre présenté reflète donc bien les capacités d'accueil de l'université et il n'y a pas réellement de baisse.

Sur le caractère sélectif, le VPCFVU rappelle qu'une formation sélective n'est pas tenue de classer l'ensemble des candidatures qui lui sont présentées et peut rejeter les candidatures non classées. Les formations non sélectives ont en revanche l'obligation de classer l'intégralité des candidatures et de laisser la plateforme les gérer.

Un élu Réinventons P1 demande qui a le dernier mot sur les capacités d'accueil. Quelle est la place du rectorat ?

Le VPCFVU rappelle que la CFVU est consultée puis le CA vote. Il s'agit également d'un dialogue avec le rectorat. Si on reproduit la même capacité d'accueil, on n'envoie pas de message. On peut envoyer un message politique mais le rectorat ne l'acceptera sans doute pas. Il présente un tableau sur les taux de réussite dans chaque composante. En histoire et en philosophie, on a de vraies difficultés avec des taux de réussite faibles qui montrent qu'on ne peut pas accompagner correctement les étudiants. C'est à chaque composante de se positionner. Il faut des moyens supplémentaires mais l'UFR10 (philosophie) n'est peut-être pas la seule composante qui en souffre. Il y a une pression énorme sur certaines formations (droit, économie, AES, science po...). Il y a une demande très importante sur ces filières qui sont en tension. Ces composantes n'ont pas demandé à réduire leurs capacités. Il y a également des filières qui accueillent des classes préparatoires, en cumulatif puis en L3. Il est important que la CFVU ait un discours à ce sujet.

Philippe Büttgen, directeur de l'UFR de philosophie, a indiqué que la stratégie de P1 a été de mettre en place des doubles-licences et c'est un succès, y compris en philosophie. Mais les simples licences s'en sont peut-être trouvées appauvries. Nous ne parvenons pas à mieux accueillir les étudiants qui ne réussissent pas dans les licences simples. Il faudrait mettre plus de moyens pour développer une offre alternative plus adaptée aux étudiants en difficultés.

Un élu étudiant UNEF indique que la direction de l'UFR10 avait signalé qu'elle enverrait un message clair à la présidence en rappelant son manque de moyens et non qu'elle annoncerait la baisse de sa capacité d'accueil en L1. Si lorsqu'une UFR manque de moyens, elle commence à baisser ses capacités d'accueil, ce sont les étudiants qui vont encore être pénalisés. Il ne faut pas légitimer les baisses de places et il faut augmenter les moyens.

Un élu Poing Levé souligne qu'il est bon de rappeler que l'université craque de partout : le Département des langues n'a toujours pas de créations de postes, la philosophie demande une baisse de ses capacités par manque de moyens... Est-ce que l'on peut admettre que chaque année on reporte les mêmes capacités d'accueil alors que le nombre d'étudiants augmente ? Est-ce que P1 ne pourrait pas montrer l'exemple en augmentant ses capacités d'accueil et en demandant davantage de budget ? La présidence est-elle déterminée à soutenir à 100% ses composantes, à demander plus de budget, à défendre l'université de masse ?

Le VPCFVU indique que si le vote incluant la baisse des capacités d'accueil en Philosophie est majoritaire, il faudra ensuite argumenter auprès du rectorat.

Un élu P1 en commun propose de se prononcer sur un tableau et sur un message.

Le VPCFVU se demande quel message on envoie. En histoire et en philosophie, le recrutement va plus loin dans les classements et cela pose un problème de réussite pour un public peu adapté.

La VPCFVU (Raphaëlle Laignoux) ajoute que ces étudiants n'ont parfois pas eu le choix de leur filière.

Une élue PULS demande si l'on est d'accord pour voter les capacités d'accueil telles qu'elles sont présentées ici, assorties d'un message de la CFVU attirant l'attention du CA et du rectorat sur le manque de moyens général qui amène cette filière à demander une baisse de ses capacités d'accueil. Il s'agit d'envoyer un message politique.

Le VPCFVU indique que le message ne peut pas être uniquement sur les moyens mais il doit également être sur la capacité à réussir des étudiants.

Un élu UNEF répète que voter ces capacités d'accueil réduites avec un message d'alerte est une mauvaise stratégie. Ce n'est pas aux étudiants de payer le manque de moyens de l'université. L'année dernière les capacités ont été augmentées pour le CAVEJ. L'université P1 ne passe pas pour une université qui ne fait pas d'efforts.

Vote : NPPV : 2 ; Abstentions 3 ; Contre : 1 ; Pour : 22.

VI- Portail Trouver mon master : capacités d'accueil et attendus des parcours M1

Le VPCFVU indique qu'il a préparé une synthèse qui rend compte des capacités 2022 dans les différents parcours de M1. La structure de base pour les Masters est la mention : les étudiants qui sont diplômés le sont d'un Master mention philosophie ou science politique par exemple. Ensuite il peut y avoir des parcours qui ne sont pas de « vrais » diplômes mais des parcours à l'intérieur des mentions. Un étudiant qui est admis dans une mention a un droit de poursuite dans un parcours de la même mention dès lors qu'il a validé son M1. La mention est l'unité dans laquelle le candidat pose sa candidature. A P1, il y a plusieurs configurations possibles : des formations « tubulaires » M1 / M2 (on s'inscrit dès le M1 dans un Master et on y reste en M2) et des Masters dans lesquels les étudiants s'inscrivent dans une mention et font un choix de parcours au niveau du M2 (réattribution des étudiants parmi les parcours à l'issue du M1).

Le tableau indique les capacités d'accueil 2022 hors redoublants : on constate une relative stabilité des capacités d'accueil. La CFVU a compétence sur les capacités d'accueil de l'IAE. Le VPCFVU souligne la situation particulière de l'IED (ex CAVEJ) pour lequel il a fallu réviser les capacités.

Pour les attendus, le travail vise à mieux définir les attentes des formations. Il sera possible d'ajouter des critères de notes sur le portail. Les attendus des Masters de science politique seront

communiqués ultérieurement (car souhait de l'UFR de restructuration du Master). Les attendus peuvent être saisis sur le portail jusqu'aux congés de Noël.

Une élue PULS souhaite faire un point sur les principes et effets potentiels de la mise en place de ce portail. PULS insiste sur le fait que ces outils ont des effets politiques. Si l'on se réfère aux effets de Parcoursup, il est probable qu'une partie des mêmes causes vont produire les mêmes effets. Selon des travaux qui viennent d'être publiés par l'INSEE (article de J. Grenet et ses collègues), on voit qu'avec Parcoursup, on a un fort accroissement des bacheliers mention Bien ou Très Bien donc des bacheliers avec des origines sociales favorisées parmi les candidats qui sont les mieux classés dans les formations y compris non sélectives. Dans les formations non sélectives en tension comme le droit, STAPS, psycho, qui refusent des candidats, cela a de forts effets et on voit que le profil scolaire et social des candidats admis a évolué depuis la mise en place de Parcoursup (accroissement du nombre d'étudiants ayant obtenu une mention Bien ou Très bien au Bac). A P1, c'est certainement le cas pour le droit. De plus, il y a également des différenciations de plus en plus importantes entre les établissements : plus un établissement est sélectif, plus il va être attractif et l'année d'après il sera encore plus sélectif et attractif. Cela se traduit par une hiérarchisation croissante entre les universités. P1 est relativement bien placée pour le droit contrairement à Nanterre ou P8. Pour le Master, on pourrait estimer que cela ne changera rien car la sélection existe déjà mais en réalité, comme ce portail va afficher des taux de pression donc de sélection, il y aura des formations très demandées et très sélectives et on peut imaginer qu'il y aura comme avec Parcoursup un afflux de candidats vers ces formations très sélectives et demandées. Cela va renforcer la sélection et la hiérarchisation des établissements. De plus, du fait de l'affichage sur la plateforme, des Masters qui n'étaient pas sélectifs (avec des capacités d'accueil suffisantes pour inscrire tous les candidats) pourraient peut-être le devenir.

Une élue PULS craint que la plateforme, en rendant visible la compétition entre les étudiants, contribue à la renforcer. Les étudiants les moins bien placés vont être condamnés à attendre qu'une place se libère pour eux. Le discours qui vise à justifier l'usage de la plateforme, discours centré sur le mérite ou le « libre choix », sera un obstacle pour un certain nombre d'étudiants. Sur le plan local, on peut s'attendre à ce que cela ajoute des difficultés pour nos étudiants de L3 à accéder à nos Masters. Il s'agit d'une grande violence pour des étudiants qui ont suivi leur Licence à P1 de s'entendre dire qu'ils ne pourront pas continuer en Master dans la même université. Cela fragilise les étudiants dès la L2 car la question de la sélection se pose déjà, et cela nie ce qui s'est construit comme relation partagée pendant les 3 années de Licence. L'université est un lieu de vie collective et pas seulement une institution à délivrer des diplômes.

Un élu étudiant le Poing Levé rejoint ces deux interventions. Il veut alerter sur cette réforme qui consacre un nouvel approfondissement de la sélection à l'université.

Le VPCFVU reconnaît qu'il y a une certaine nervosité des étudiants ce qui est normal.

L'élu Poing Levé indique que cette réforme continue ce qui avait été mis en place avec Parcoursup. L'objectif politique qui se cache derrière cette refonte de Trouver mon Master est de sélectionner davantage face à un nombre d'étudiants plus important qui veulent accéder à un Master. Il s'agit encore d'un nivellement par le bas des logiques d'acceptation à l'université. Le gouvernement se refuse toujours d'augmenter les moyens, face à la précarisation des enseignants. Ceci contribue à faire du droit d'étudier de plus en plus un privilège (université plus libérale et moins sociale).

Un élu UNEF est d'accord avec ce qui a été dit. Cette nouvelle plateforme va encore participer à la casse sociale. Au moment où nous parlons, il y a encore un groupe de 40 étudiants qui occupent le bâtiment administratif de la présidence de Nanterre qui revendiquent le droit d'étudier. Ce n'est pas à la jeunesse de payer le manque de moyens alloué à l'université. On se

demande quelle sera la prochaine étape ? Les demandes sont simples : il faut une université ouverte émancipatrice débarrassée de la sélection sociale.

Le VP étudiant (E. Bougeard) rappelle qu'il y a bien eu une rencontre avec le MESRI la semaine passée. La rencontre a été infructueuse. Rien n'est réellement clair pour le moment et le ministère botte en touche. Comment nous en tant qu'université peut-on garantir le droit d'étudier ?

Le VPCFVU rappelle que les capacités d'accueil à P1 sont maintenues. Il se félicite de ce nouveau portail qui va selon lui amener beaucoup plus de transparence. Il n'y a pas une volonté de l'établissement d'accroître la sélection. Avec cette plateforme nationale, il s'agit d'une tentative d'augmenter les informations et les possibilités de choix pour les étudiants. C'est une procédure plus transparente. Il reconnaît néanmoins qu'il y a des détails qui ne sont pas encore communiqués mais il s'engage à les faire remonter aux élus dès qu'il les aura.

Un élu Poing Levé dit qu'on ne peut pas se féliciter de l'accroissement de la sélection et de laisser sans rien des étudiants qui n'auront pas la possibilité de trouver un Master. On peut s'en inquiéter et le dénoncer mais pas s'en féliciter.

Vote : attendus et capacités d'accueil : NPPV : 2 ; Abstention : 4 ; Contre 2 ; Pour : 18

VII- Projet d'arrêté de campagne de candidatures et d'inscription et modalités de recrutement

On retrouve dans cet arrêté des éléments déjà présents l'année passée, comme les modalités d'analyse des dossiers. Comment les organiser ? La possibilité d'organiser des entretiens est maintenue : chaque formation pourra choisir.

Vote : Pour 19 ; Abstentions : 7

VIII- FSDIE (Aides sociales, Aides à projets)

La VPCFVU (Raphaëlle Laignoux) présente les différents relevés de décisions du FSDIE.

- Commission Aide sociale

La commission a eu lieu hier. 17 aides ont été attribuées pour un total de 12623 euros. Cela a par ailleurs été l'occasion de discuter à nouveau de la situation relative aux assistantes sociales. À partir de janvier, trois assistantes sociales seront à nouveau disponibles pour répondre aux étudiants par mail. Pour le CROUS, les postes sont pourvus mais ce sont des postes déssectorisés et donc pas attachés à l'établissement. L'idée d'un recrutement de travailleur social à Paris 1 demeure donc. Pour le moment la DEVE gère les dossiers urgents et prépare les commissions, ce qui génère un important surcroît de travail pour le service.

Vote : adopté à l'unanimité

- **Commission Aide à projets**

La commission s'est réunie le 19 novembre. 17 projets ont été financés pour un total de 26 600 euros. Les porteurs de projet doivent être des associations étudiantes. On constate qu'il n'y a pas assez de projets déposés. Seuls trois projets ont été refusés ou se sont vus notifiés un report car ils auraient pu interférer avec la campagne présidentielle.

Un élu SNPTES rappelle qu'il existe un mail générique où envoyer les projets : sve@univ-paris1.fr.

Le VPCFVU fait un point sur la situation sanitaire et indique qu'il n'y a pas de nouvelles informations et qu'il faut continuer à faire attention aux gestes barrières. Si les étudiants sont malades au moment des examens, pour l'instant, ils vont au rattrapage. Paris 1 suit les consignes du ministère, sauf quand elles sont vraiment insuffisantes. On pourrait en savoir plus dans les jours qui viennent.

Vote : Pour : 22 ; Abstentions : 4

En l'absence de questions diverses, la séance se termine à 12h15.

CR rédigé par les élu·es PULS à la CFVU :

Emmanuel Charrier (DDL), Sylvie Fol (UFR 08), Marie Garrau (UFR 10)

PULS le site : <https://listepulsparis1.wixsite.com/puls>

